



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 28 janvier 2016**

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Locales

L'an deux mil seize, le vingt-huit janvier, à 20 heures,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par le Maire conformément à l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales le 22 janvier 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe BRETTON, Maire.

PRESENTS: 18

ABSENTS EXCUSES : 4

ABSENTS : 1

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

1. Emis un avis favorable pour l'adhésion au projet de dématérialisation des marchés publics de la Loire proposé par le Département de la Loire.
2. Emis un avis favorable sur la délibération communautaire portant notamment sur l'élargissement de la compétence communautaire économie et le transfert de la contribution SDIS à la Communauté d'Agglomération.
3. Donné son accord aux conclusions du rapport d'évaluation des transferts de charges adopté par la CLETC le 1^{er} décembre 2015.
4. Décidé d'attribuer un montant de participation du prix de journée/enfants savignolais à la MJC du Montbrissonnais.
5. Autorisé le versement d'une avance sur la subvention 2016, à la MJC pour le CLSH et le Club ados.
6. Autorisé le versement d'une avance sur la subvention 2016 au profit de l'association « Les Fripouilles » pour la gestion de la crèche.
7. Autorisé le versement d'une subvention à l'amicale du personnel.
8. Approuvé le principe de la réalisation du projet de rénovation thermique de l'école maternelle.
9. Autorisé le Maire à signer une convention de délégation partielle de gestion du personnel.

Le Maire,

Christophe BRETTON